

Aux membres du Conseil scientifique
de la Casa de Velázquez

À Madrid, le mardi 26 mai 2015

Les dispositifs d'accueil à la Casa de Velázquez- École des hautes études hispaniques et ibériques

La Casa de Velázquez - École des hautes études hispaniques et ibériques (EHEHI) accueille des chercheurs qui souhaitent développer un projet de recherche en sciences humaines et sociales, ainsi que sur les langues ou les littératures en lien avec péninsule Ibérique, l'Amérique latine ou le Maghreb, et dont la réalisation exige un séjour en Espagne ou au Portugal. Elle propose plusieurs dispositifs d'accueil scientifique en fonction du statut des candidats : doctorants, post-doctorants et chercheurs ou enseignants-chercheurs titulaires (voir l'ensemble des dispositifs sur le site internet de la Casa de Velázquez : <https://www.casadevelazquez.org/accueil/candidatures/chercheurs>).

Le Conseil scientifique de l'institution, lors de ses réunions de novembre 2014 et d'avril 2015 s'est saisi plus particulièrement de la question de l'accès à la Casa de Velázquez - EHEHI des **doctorants** et des **post-doctorants**, ainsi que de la question de la durée de leurs séjours respectifs. L'objectif général que le Conseil scientifique fixe à l'établissement est celui d'inscrire le passage par la Casa de Velázquez - EHEHI des uns et des autres dans un parcours de formation visant à renforcer la **professionnalisation** de ces jeunes chercheurs. Ce passage à la Casa de Velázquez - EHEHI peut prendre différentes formes non exclusives les unes des autres :

1. Pour les **doctorants**, la Casa de Velázquez - EHEHI inscrit son dispositif d'accueil dans le cadre de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale, notamment l'article 15 portant sur la durée de la thèse. Le passage par la Casa de Velázquez doit permettre à tout doctorant de respecter au mieux cette exigence imposée par le Ministère. À cette fin, la Casa de Velázquez - EHEHI leur offre trois possibilités de séjours afin de bénéficier des ressources qu'offre l'institution :

- Le statut de **membre** est destiné à des chercheurs demandant un séjour prolongé en péninsule Ibérique pour réaliser une recherche doctorale se rapportant à l'un des domaines de compétence de l'établissement. Pour être membre, le candidat doit être inscrit en thèse et son séjour à la Casa de Velázquez interviendra de préférence entre la 2^e et la 4^e année de thèse. Afin de respecter le texte qui encadre la formation doctorale, le statut de membre au-delà de la 5^e année de thèse ne peut être octroyé qu'à titre tout à fait exceptionnel. A ce titre, pour tout candidat inscrit en 4^e année de thèse et au-delà au moment de son arrivée à la Casa de Velázquez, le séjour ne pourra, sauf cas exceptionnel, dépasser 12 mois.

- Les **aides spécifiques** (bourses) sont destinées à des chercheurs dont les travaux nécessitent un séjour en péninsule Ibérique. Les candidats doivent être inscrits en doctorat et présenter un projet de recherche se rapportant à l'un des domaines de compétence de l'établissement. La durée de ces aides peut aller de **1 à 3 mois**. Elle varie en fonction du projet que soumet le candidat.

- L'**accueil** des doctorants n'ayant aucun lien institutionnel avec la Casa de Velázquez est envisageable. Il est destiné à des chercheurs dont les travaux nécessitent un séjour en péninsule Ibérique et dont le projet de recherche se rapporte à l'un des domaines de compétence de l'établissement. Les bénéficiaires se voient appliquer le tarif d'hébergement réservé aux boursiers de l'institution durant un séjour dont la durée peut osciller entre 2 et 4 mois. Cependant, cette possibilité est soumise à l'accord du directeur et aux disponibilités d'hébergement de l'institution et ne peut en aucun cas être accordée automatiquement.

2. Pour les **post-doctorants**, la Casa de Velázquez - EHEHI offre la possibilité de réaliser un séjour de **12 mois** comme **membre post-doctoral**. Ce statut est destiné à des chercheurs qui nécessitent un séjour prolongé en péninsule Ibérique pour mener à bien un projet de recherche se rapportant à l'un des domaines de compétence de l'établissement. Une priorité est accordée aux candidats dont la thèse a été soutenue au moins deux ans avant le début de leur contrat en qualité de membre et pas au-delà de huit ans après la soutenance de la thèse. Le projet soumis par les candidats devra impérativement s'inscrire dans l'un des axes qui structurent la recherche au sein de la Casa de Velázquez - EHEHI. La participation des membres post-doctoraux aux activités de *l'École des hautes études hispaniques et ibériques* est une obligation. Ils ont aussi vocation, soit à animer un programme existant, soit à faire émerger de nouveaux programmes, notamment par le biais de dépôt(s) de candidature(s) à des appels à projets nationaux et internationaux, à l'intérieur des domaines de recherche définis dans le projet d'établissement pour le contrat quinquennal.

Bernard LAVALLE



Président du Conseil scientifique

Michel BERTRAND



Directeur de la Casa de Velázquez